

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 1 juillet 2021

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du conseil du 1er mars 2021.
- Point 1 : Plan Concerté Eau (AEAP) 2021 : délibérations par programmes ;
- Point 2: Hydraulique Douce: Plan de Gestion Lys (Ternois com);
- Point 3 : PAPI Canche : Validation du plan de financement et de la participation des EPCI ; Lettre d'engagement du Symcéa ; validation des actions complémentaires ; consultation du public ;
- Point 4: Gestion des Milieux Aquatiques Canche et Authie:
 - 4.1 : Opérations de restauration des cours d'eau Canche et Authie :
 Validation du principe de financement de la part à charge (20 %) par le
 Symcéa pour les projets de restauration et mise en place d'une mutualisation sur les 2 bassins ;
 - 4.2 Plan de gestion du fleuve Authie :
 - Validation du plan de financement Plan Somme ;
 - Validation d'un modèle de convention de délégation ;
 - Accord de signature au Président des conventions avec les EPCI.
- 4.3 : Restauration de la continuité écologique :
 - Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les ouvrages Canche et Authie ;
 - Assistance à Maître d'Ouvrage 7 Vallées pour l'aménagement des ouvrages base Canoë kayak.
- Point 5 : Sites Natura 2000 : Positionnement du Symcéa en tant que structure porteuse des sites de la Vallées de l'Authie.
- Point 6: Finances et Ressources humaines
- 6.1 : Finances : Renouvellement des lignes de trésorerie (ouvrages RCE 2021) ;
 Virement de crédits
- 6.2 : Ressources humaines : Création de postes de 3 cantonniers de rivières sur l'Authie ; accueil d'un apprenti (SIG) à partir de septembre.
- Points ajoutés à l'ODJ : Création de 2 emplois non-permanents (Equipe Hydraulique douce); Création de 2 postes de cantonniers complémentaires (PDG Authie)

1



Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

Réunion du 1^{er} Juillet 2021

L'an Deux mille vingt et un, le premier Juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres de l'EPAGE se sont réunis à la Salle des Fêtes l'Europarcquoise à Le Parcq (62140), sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 24 Juin 2021.

Etaient présents: Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel et Monsieur David CAUX délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve PRINGARBE, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique DUFOSSE, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie; Monsieur Eric KRAEMER et Monsieur Claude PATTE, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre; Monsieur Dominique Coquet, Denis DEQUIDT, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Bernard FINKE délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois; Monsieur Constant VASSEUR, délégué représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois; Monsieur Marc DENAVAUT, délégué représentant de la Communauté de Communes de Desvres-Samer; Monsieur Jean-Marie GUENEZ, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Philippe FOURCROY, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois; Monsieur Damien BRICOUT délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois; Monsieur Michel DUVAL, délégué représentant la Communauté de Communes Ternois Com

<u>Absents donnant pouvoir</u>: Monsieur Daniel FASQUELLE, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois a donné pouvoir à Monsieur Yves GILLE;

Nombre de délégués en exercice : 30 Nombre de délégués présents : 19

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 19

Titulaires: 18Suppléants: 1



1 – Accueil et présentation de l'ordre du jour

Yves Gille, Président, accueille et remercie les participants pour leur présence à cette séance organisée en présentiel.

19 délégués participent à cette réunion, le quorum est donc atteint.

Le Président annonce l'ordre du jour du conseil composé de 6 points. Il propose de rajouter 2 points non annoncés à l'ordre du jour concernant les ressources humaines. L'assemblée accepte ces 2 points complémentaires.

2- Validation du compte-rendu de la séance du 1er mars 2021

Valérie Chérigié rappelle l'ordre du jour du conseil du 1^{er} mars concernant principalement le vote du budget 2021.

Sans remarques des délégués participants, le compte-rendu est validé.

3 – Plan Concerté Eau (AEAP) 2021 : délibérations par programmes ;

Dans le cadre du Plan Concerté Eau défini avec l'Agence de l'Eau, les programmes suivants ont été présentés pour l'année 2021 et également pour l'année 2022 :

Dossiers relatifs aux animations territoriales :

Põle	Expert confirmé	Techniciens	Montant total	Participation AEAP	Reste à charge Symcéa
Milieux Aquatiques	1	2	652 995,30 €	457 096,71 €	195 898,59 €
Hydraulique Douce	1	2	652 995,30 €	457 096,71 €	195 898,59 €

Dossiers concernant les programmes opérationnels et notamment les milieux aquatiques :

Dossier	Action	Coût global	Participation AEAP	Région HDF/ CD 80	Reste à charge Symcéa
Entretien écologique cours d'eau Canche 2022- 2024 (440 kms)	Renouvellement convention d'entretien	1 275 000,00 €	396 000,00 € (900€/km/3 ans) 31 %	RHDF : 420 750,00 € 33 %	458 250,00 € 36 %
Entretien écologique cours d'eau Authie 2021- 2023 (160 kms)	Mise en place d'un entretien selon le plan de gestion et DIG	377 000,00 €	144 000,00 € 38 %	RHDF: 120 000,00 € 32 % CD 80 (Plan Somme): 23 751,00 € 7 %	89 249,00 € 23 %
Renouvellement plan de gestion Canche	Réalisation en régle du diagnostic et du programme de travaux pour validation d'un nouveau PDG global	172 936,00 €	138 348,00 € 80 %		34 587,20 € 20 %
Zone humide Beaurainville (marais de Beaurainchâteau)	Etude hydraulique (fuite dans le bief impactant la zone humide)	23 880,00 €	16 716,00 € 70 %	2 388,00 € 10 %	Reste à charge de la commune de Beaurainville 4 776,00 € 20 %



Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité le PCE présenté en 2021.

4 - Hydraulique Douce : Plan de Gestion Lys (Ternois com) ;

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce, la communauté de communes du Ternois souhaite confier au Symcéa les ouvrages implantés sur la vallée de la Lys soit 88 ouvrages.

Le plan d'action est repris au tableau suivant, cette organisation est prévue du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024 :

Schén	na d'entretie	n des ouvrage	s d'hydraulique (douce	
Ouvrages à entretenir			De juillet à juin		
			juillet /septembre	octobre/déce mbre	
Total averages	Fascines	1 629 ml	2019	1 629	
Total ouvrages Haies		390 ml	2019	390	
Total ouvrages		2019 ml	20	019	

Le plan de financement est le suivant sachant que les interventions sont réalisées par l'équipe en régie sans surcoût pour l'EPCI ; seules les fournitures sont reprises au financement :

DEF	PENSES	RECETTES		
Réalisations Montants		Financeurs	Montants	
Travaux	100-000000000	Agence de l'Eau Artois Picardie CC Ternois Com	17 444,16€ 7 517,84€	
TOTAL	24 962,00€	TOTAL	24 962,00€	

Après avis favorable du bureau du 6 mai, après en avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité ce programme et autorise le président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CC du Ternois.



5 – PAPI Canche : Validation du plan de financement et de la participation des EPCI ; Lettre d'engagement du Symcéa ; validation des actions complémentaires ; consultation du public

Pour faire suite au dernier comité de pilotage et au bureau du 6 mai, Grégoire Jacquesson présente le tableau financier à jour des dernières évolutions du programme PAPI :

Axes	Montant global	Reste à charge
Axe 0 : Equipe Animation	612 320 €	306 160 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	222 000 €	62 940 €
Axe 2 : Surveillance, prévention des crues et des inondations	431 400 €	165 000 €
Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise	12 000 €	12 000 €
Axe 4 : La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	11 280 €	7 680 €
Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	4 477 200 €	1 169 040 €
Axe 6 : Le ralentissement des écoulements	4 330 777 €	866 155 €
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique	1 380 000 €	554 760€
Total	11 476 977 €	3 143 735 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Axes	Desvres- Samer	САЗВМ	Haut Pays du Montreuillois	Ternois Com	Campagnes de l'Artois	7 Vallées Comm	Propriétaires Travaux Réduction de la vulnérabilité	Total
Axe 0	6 736 €	104 401 €	35 515 €	72 254 €	14 390 €	72 866 €	2	306 160 €
Axe 1	1 385 €	21 463 €	7 301 €	14 854 €	2 958 €	14 980 €		62 940 €
Axe 2	3 630 €	56 265 €	19 140 €	38 940 €	7 755 €	39 270 €		165 000€
Axe 3	264 €	4 092 €	1 392 €	2 832 €	564 €	2 856 €		12 000 €
Axe 4	169 €	2 619 €	891 €	1 812 €	361 €	1828€	-	7 680 €
Axe 5	6 925 €	83 196 €	36 515 €	74 290 €	14 795 €	74 919 €	878 400 €	1 169 040 €
Axe 6	6 722 €	664 794 €	35 444 €	72 111 €	14 361 €	72 722 €	2	866 155 €
Axe 7		554 760 €						554 760 €
Total	25 831 €	1 480 589 €	136 198 €	277 093 €	55 184 €	279 441 €	878 400 €	3 143 735 €

Il est également précisé que :

- Le reste à charge des actions mutualisées 6 EPCI (axes 0 à 4 et actions V-2 et V-10) est de 709 780€;
- Le reste à charge des actions de l'axe 5 pour 5 EPCI est de 104 640 €;
- Le financement du reste à charge des actions sous Maitrise d'Ouvrage de la CA2BM (Axes 5, 6, 7) est de 1 302 750 €;
- Le financement du reste à charge des travaux RV(Axe 5) par les propriétaires est de 878 400,00 €.



Les dernières évolutions des fiches actions sont présentées :

- Evolution de la fiche VII-1 relative aux études des ouvrages hydrauliques de la basse vallée de la Canche ;
- Création de la fiche VI-6 concernant la création de dispositifs enherbés ;
- Création de la fiche VI-5 concernant les aménagements de reconquête du lit majeur.

Ces 2 dernières fiches ne font pas l'objet de financement Etat- Fonds Barnier mais sont éligibles aux financements de l'Agence de l'Eau et du FEDER.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le principe de la maîtrise d'ouvrage du Symcéa -EPAGE Canche Authie pour :

- Transmettre la lettre d'engagement du Symcéa lors du dépôt du dossier auprès des services instructeurs ;
- Mettre en œuvre les actions définies aux axes 1 à 5, exclusion des actions portées directement par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;
- Mettre en place en procédant aux recrutements nécessaires, l'équipe PAPI comme défini à l'axe 0 du projet de PAPI ;
- Valider le plan de financement prévisionnel et la participation des EPCI pour les 6 années du programme (2022-2027).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à signer la lettre d'engagement et à déposer le dossier auprès des instances selon l'organisation et le financement présentés.

6- Milieux Aquatiques

• 6.1: Opérations de restauration des cours d'eau : Validation du principe de financement de la part à charge (20 %) par le Symcéa pour les projets de restauration et mise en place d'une mutualisation sur les 2 bassins

Le contexte général de ce point est le suivant :

- Plan de gestion de la Canche: Participation selon convention pour certains postes de dépenses (clôtures, abreuvoirs, plantations, renforcement de berges) à hauteur de 20 % pour les propriétaires publics et 10 % pour les propriétaires privés;
- Une nouvelle DIG Canche a été déposée pour les opérations de restauration avec financement de la part des propriétaires ; arrêté préfectoral du 25 juin 2021);
- Evolution des conditions de financements des opérations de restauration (PGE Canche): Présentation de scénarii financiers en Commission Gestion des Milieux Aquatiques en octobre et en bureau le 14 décembre 2020 et le 6 mai 2021;
- Elaboration du Plan de gestion de l'Authie : Rédaction des dossiers de DIG Symcéa et EPCI; concertation du 8 mars et décision unanime de ne pas solliciter de participations des propriétaires dans le cadre des projets de restauration;
- Décision en cours des EPCI pour l'application de la taxe GEMAPI : dès lors que cette taxe est prélevée, il n'est plus possible de solliciter un financement complémentaire pour les opérations de restauration.



Ainsi des prévisions sont présentées pour les missions opérationnelles sur les 2 bassins : Pour les linéaires de la Canche :

	Dépenses	Recettes		
Expertise : 3 ETP à 30%	38 000,00 €			
Equipe terrain : 10 ETP	290 000,00 €			
charge de fonctionnement	50 000,00 €			
Prestation engin	45 000,00 €			
Répartition des charges de structure	30 000,00 €			
Financement Agence Eau		152 000,00 €		
TOTAL	453 000,00 €	152 000,00 €		
Reste à charge des EPCI		301 000,00		
Restauration du fleuve Canche et Affluents 2022	Г	I		
Réalisation restauration en régie sur 120 jrs (3 ETP)	87 000,00 €			
Financement Agence/RHDF	TO THE PARTY OF TH	69 600,00		
TOTAL	87 000,00 €	69 600,00		
Reste à charge des EPCI Symcéa		17 400,00		
Restauration du fleuve Canche et Affluents 2022		<u> </u>		
Travaux investissement	300 000,00 €			
Financement Agence/RHDF		240 000,00		
TOTAL	300 000,00 €	240 000,00		
Reste à charge des EPCI Symcéa	60 000,00			
Gestion des zones humides				
	Dépenses	Recettes		
0,5 ETP	20 000,00 €			
TOTAL	20 000,00 €			
Reste à charge des EPCI		20 000,00		

Cette prévision tient compte des critères suivants :

- Augmentation des linéaires dans le cadre d'une nouvelle DIG ;
- Augmentation de la participation financière de l'Agence de l'Eau au prorata des linéaires concernés ;
- Augmentation des effectifs pour mettre en œuvre les opérations d'entretien (10 ETP pour 440 km) et de restauration (3 ETP) ;
- Prise en charge de 20 % du financement des opérations de restauration (soit 77 400,00
 €) sur la base d'une enveloppe projet de 300 000,00 €;
- Coût évité de l'enquête publique Canche (estimée 20 000€).



Pour les linéaires de l'Authie :

Entretien/Restaurationdes cours d'eau du FI PDG:	euve Authie sur 1 an ense 160kms	mble du linéaire sous
Entretien	DEPENSES	RECETTES
3 ETP à 20%	24 920,00 €	
2 équipe de 3 et 2 personnes (150 jours)	107 000,00 €	
Charges de fonctionnement	30 000,00 €	
location engin	15 000,00 €	
répartition des charges de structure	10 000,00 €	
Financement de la mission AE		48 000,00 €
Restauration en régie (sur 52 jours)	39 000,00 €	
Financement AE 70%	- Assarantase	27 300,00 €
Financement RHDF (10%)		3 900,00 €
Travaux restauration	150 000,00 €	
Financement de la mission AE(70%)		105 000,00 €
Financement RHDF (10%)		15 000,00 €
Gestion des Zones humides (50% ETP)	20 000,00 €	
TOTAL	395 920,00 €	199 200,00 €
Reste à charge EPCI		196 720,00 €

Il est spécifié que cette estimation se base sur un transfert ou une délégation au Symcéa de l'intégralité du linéaire du plan de gestion soit 160 kms ainsi que sur une enveloppe moyenne de 150 000,00 € pour les opérations de restauration.

Concernant le financement, dans la mesure où les 10 EPCI membres auront transféré ou délégué au Symcéa, les opérations relatives aux milieux aquatiques, il est proposé qu'une mutualisation soit appliquée pour le calcul des participations selon les 4 critères statutaires. Selon les 2 prévisions présentées, la répartition serait la suivante :

P O	Surface totale	Surface BV	Part du BV	Population BV INSEE	Part population 8V	Linéaire de cours d'eau	Part linéaire cours d'eau BV	Potentiel fiscal	Potentiel fiscal SV	Part potentiel fiscal SV	Totaux part des EPCI pour le Tronc commun Canche et Authie	TOTAL PARTICIPATION EPCI CANCHE/AUTHIE BUDGET 2022
CC Campagnes de l'Artois	553,79	250,16	9,5%	10906	6,0%	- 36	6,0%	5210,924	2353,89723	4,8%	6,6%	39 277,92 €
CC 7 Vallées	501,57	501,57	19,1%	30451	16,8%	180,6	30,0%	5692,144	5692,144	11,7%	19,4%	116 048,40 €
CC du Ternois	633,6	532,18	20,3%	31,118	17,2%	115,25	19,2%	10831,77	9097,93459	18,6%	18,8%	111 882,56 €
CC Desvres Samer	245,23	38,12	1,5%	1855	1,0%	4,145	0,7%	6494,671	1009,57003	2,1%	1,3%	7 736,56 €
CC du Haut Pays du Montreuillois	420,75	229,672855	8,8%	6928	3,8%	63,25	10,5%	5074,345	2769,90921	5,7%	7,2%	42 848,64 €
CA des deux Bales en Montrevillois	404,92	404,92	15,4%	68567	37,9%	120,3	20,0%	21855,109	21855,109	44,7%	29,5%	175 560,40 €
Pays du Coquelicot	464	97,5006	3,7%	3496	1,9%	8	1,3%	6536,025	1373,41888	2,8%	2,4%	14 282,88 €
Ponthieu-Marquenterre	783,69	232,752288	8,9%	7626	4,2%	25,2	4,2%	6573,089	1952,17689	4,0%	5,3%	31 541,36 €
Territoire Nord Picardie	577,7	334,35	12,8%	20147	11,1%	49	8,1%	4730,561	2737,86233	5,6%	9,4%	55 941,28 €
TOTAL		2621,22574	100,0%	181094	100,0%	601,745	100,0%	72998,638	48842,0222	100,0%	100,00%	595 120,00 €



Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider :

- Le principe de financement de la part à charge du territoire, subventions déduites, pour les opérations de restauration des cours d'eau définies aux plans de gestion Canche et Authie soit 20 % (à partir de 2022) et de ne plus appeler de participation des propriétaires dans le cadre des conventions de travaux;
- Le principe de mutualisation du financement de cette part à charge pour les EPCI des bassins Canche et Authie dans la mesure où le Symcéa exerce l'intégralité de la compétence GEMA par transfert ou délégation.

En conséquence, les dossiers de DIG seront présentés hors financements privés et pourront faire l'objet d'une procédure simplifiée.

Les montants nécessaires à la mise en œuvre des programmes de restauration seront présentés lors de la préparation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité ces propositions.

• 6.2 : Plan de gestion Authie

Financement dans le cadre du Plan Somme

Le Symcéa est signataire du Plan Somme II piloté par le Syndicat Mixte AMEVA. Plusieurs actions ont été inscrites dans ce programme par L'Institution Interdépartementale de la Vallée de l'Authie. Depuis sa dissolution, le Symcéa a étudié les opportunités de financement pouvant concerner le SAGE et les milieux aquatiques.

Compte-tenu de l'instruction en cours du plan de gestion de l'Authie, il est proposé de présenter un premier dossier dans le cadre du prochain comité de pilotage du Plan Somme (8 juillet 2021). Cette proposition reprend les hypothèses d'exercice en régie telles que présentées au point 6.1. Seuls les linéaires du département de la Somme sont éligibles (soit 42 % du total des 160 kms concernés).



Phase 1 : Entretien - Septembre à décembre 2021 - 73 km	Montants prévisionnels € TTC		
3 ETP de septembre à décembre 2021	23 000,00 €		
Charges de fonctionnement	5 000,00 €		
Equipement matériel et entretien	30 000,00 €		
Prestation entretien	15 000,00 €		
TOTAL PHASE 1	73 000,00 €		
Phase 2 : Entretien 2022- 160 km	Montants prévisionnels € TTC		
2 équipe de 3 et 2 personnes (150 jours/an)	107 000,00 €		
Charges de fonctionnement	30 000,00 €		
location engin	15 000,00 €		
TOTAL PHASE 2	152 000,00 €		
TOTAL GENERAL ENTRETIEN FLEUVE AUTHIE	225 000,00 €		
TOTAL LINEAIRES SOMME (42%)	94 500,00 €		
Phase restauration 2022	Montants prévisionnels € TTC		
Réalisation des opérations de	restauration		
Régie (52 jours /an)	39 000,00 €		
Travaux de restauration	150 000,00 €		
Sous total restauration	189 000,00 €		
TOTAL GENERAL ENTRETIEN+RESTAURATION	414 000,00 €		
TOTAL LINEAIRES SOMME (42%)	173 880,00 €		

Plan de gestion de l'Authie : Opérations d'entretien et de restauration 2021-2022				
Partenaires	Taux	Montant		
Agence de l'Eau Artois-Picardie	40%	69 048,00 €		
Région Hauts de France	19,0%	32 607,00 €		
Conseil Départemental	15,0%	26 082,00 €		
Symcéa (Maître d'ouvrage)	26%	46 143,00 €		
42% du linéaire	100%	173 880,00 €		

Il est spécifié que ce plan de financement n'est pas stabilisé à ce jour et est susceptible d'être modifié selon avis des membres du comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité ces propositions pour le Plan Somme.

Convention de délégation de compétences opérationnelles avec les EPCI

Dans le cadre des missions relatives aux milieux aquatiques, la compétence peut être transférée, comme actuellement par la CC du Ternois et la CC des 7 Vallées. Néanmoins, la GEMAPI et le statut d'EPAGE du Symcéa, permet aux EPCI de déléguer cette mission pour un temps donné. La CC des Campagnes de l'Artois et la CC du Pays du Coquelicot ont déjà délibéré en 2019 pour confier la délégation de compétence au Symcéa. La convention n'a pas été mise en place à ce stade.

La concertation en cours avec les autres EPCI concernés permet de prévoir une délégation effective pour :

- CC Ponthieu-Marquenterre: au 1er septembre 2021;
- CA2BM : au 1^{er} janvier 2022 ;
- CC Territoire Nord Picardie: au 1er janvier 2022.



Un projet de convention de délégation a été réalisé et présenté aux EPCI. Il est précisé que cette convention est opérationnelle et prévoit les conditions d'exercice sur le territoire de l'EPCI. La participation de l'EPCI sera calculée lors du vote du budget et intégrée à la participation globale.

Celui-ci est également présenté aux membres du conseil.

Il est précisé que ce projet peut être adapté selon les attentes des EPCI.

Après avoir présenté la trame de la convention et en avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité ce projet de convention (annexé à la délibération) et autorise le Président à signer les conventions de délégation.

• 6.3 : Restauration de la continuité écologique

Julien Traxel présente l'avancement des travaux prévus en 2021 :

Ouvrages	Etat d'avancement		
Bergueneuse	Travaux terminés - reprise à prévoir suite orage		
Berlancourt le Cauroy	Actuellement en phase travaux		
Rebreuve-sur-Canche	Actuellement en phase travaux		
Teneur	Gestion du réseau Enedis sur le site Démarrage des travaux en Septembre		
Estrée Wamin	Lancement de la phase préparatoire des travaux Démarrage des travaux en Aout		
Fressin	Lancement de la phase préparatoire des travaux Démarrage des travaux en Septembre		
Tilly capelle	Lancement de la phase préparatoire des travaux Démarrage des travaux en Septembre		
Brimeux	Annulé (Refus propriétaire)		
Hernicourt	Annulé (Refus propriétaire)		

Yves Gille explique pourquoi les travaux de Brimeux et d'Hernicourt sont annulés. Les propriétaires ont en effet, dénoncés à la dernière minute la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Symcéa pour la réalisation des travaux. Ceux-ci ou les nouveaux propriétaires ont de nouveaux objectifs pour leurs ouvrages et notamment en énergie hydraulique.

Le Président indique qu'il y a d'une part un risque de préjudice financier car la dénonciation est arrivée 15 jours avant le début des travaux (études bouclées et financées, entreprises de travaux notifiées), et d'autre part il souligne que la démarche est critiquable dans sa forme. L'association de sauvegarde des moulins Canche et Authie a été rencontrée dans un objectif de transparence des informations et des actions en cours. L'objectif serait d'être au clair des ouvrages risquant de remettre en fonctionnement leur dispositif hydro-électrique afin de se concentrer sur les autres ouvrages prioritaires au regard de la continuité écologique.



Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les ouvrages Canche et Authie

Dans la continuité de son action pour la restauration de la continuité écologique, le Symcéa a récemment consulté pour enclencher une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre afin d'élaborer de nouveaux projets sur les bassins Canche et Authie en cohérence avec la DDTM.

Une consultation (procédure adaptée) a été menée pour les ouvrages suivants :

Lot 1 : Bassin	versant de la Canche
15 ouvra	iges
Huitreprin	- Brexent-Enocq
Bras de Bronn	ne - Sempy
L'embryenne	- Boubers les
Hesmond	
Créquoise	- Loison sur
Créqoise	
Canche	- Frévent
	- Maresquel
	- Beaurainville
Rivièrette	- Willeman
Eps	- Eps-Herbeval

Lot 2 : Bassi	n versant de l'Authie
6 ouvra	ages
Quilienne	- Pas-en-Artois - Famechon - Warlincourt-Les-Pas
Grouche	- Lucheux
Authie	- Mézerolles

Les candidats ayant répondu et déposé une offre sont :

Lot 1 : Bassin versant de la Canche

- CE3E (Conseil Etudes Eau Espace Environnement)
 bis Route de Conches 27 180 ARNIERES-SUR-ITON
- VALETUDES
 6 rue Tholozé 59300 Valenciennes

Lot 2 :Bassin versant de l'Authie

- CE3E (Conseil Etudes Eau Espace Environnement)
 12 bis Route de Conches 27 180 ARNIERES-SUR-ITON
- 2. ARTELIA Agence de Lille 300 rue de Lille – Bat. B – 59520 MARQUETTE LEZ LILLE

La commission d'appel d'offre a été réunie ce jeudi 1^{er} juillet à 16 h pour la présentation de l'analyse et émettre un avis sur l'attribution :

Pour le lot 1 (Canche), les résultats de l'analyse sont les suivants :

Lot 1 :Bassin versant de la Canche

Note globale : VALETUDES Note / 20 15.5 10 Note Technique (Nt) Pondérée (70%) 10.85 Prix TTC 576 675,00€ 391 980,00€ Note Financière (Nf) Note / 20 13,60 20 Pondérée (30%) 4.08 Note Finale N= 0,70 x Nt + 0,30 x Nf 14,93 13

L'entreprise CE3E obtient la meilleure note globale



Pour le lot 2 (Authie), les résultats de l'analyse sont les suivants :

Lot 2 : Bassin versant de l'Authie

Note globale:

		CESE	ARTELIA
Note Technique (Nt)	Note / 20	15,5	12,5
Note rechnique (Nt)	Pondérée (70%)	10,85	8,75
	Prix TTC	288 710,40 €	233 880,00 €
Note Financière (Nf)	Note / 20	16,20	20
	Pandérée (30%)	4,86	6
Note Finale N= 0,70 x Nt + 0,30 x Nf		15,71	14,75
Rang Final		1	2

L'entreprise CE3E obtient la meilleure note globale

La Commission d'Appel d'Offre a émis un avis favorable pour l'attribution suivante :

- Lot 1 Canche: Entreprise CE3E
- Lot 2 Authie : Entreprise CE3E.

La Commission propose, dans le cadre des consultations à venir, de demander aux candidats un décompte du nombre de jours affectés sur les missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité les propositions de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Président, à notifier le marché et à solliciter les financements.

Cette opération est également consignée au Plan Concerté Eau avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage avec la CC des 7 Vallées pour l'Aménagement des ouvrages Moulin de Beaurain-Château et base de canoë-Kayak

Cette convention a pour objectif d'accompagner la maîtrise d'ouvrage de la CC des 7 Vallées dans la réalisation des travaux sur les 2 ouvrages.

Le Symcéa assistera la Communauté de Communes des 7 Vallées pour les missions suivantes :

- Assistance au maître d'ouvrage dans le cadre de l'organisation globale des projets
- Assistance au maître d'ouvrage dans le cadre des travaux
 - La mission comprendra :
 - Relecture des documents, pré-validation auprès du service instructeurs, suivi de l'enquête publique;
 - Encadrement et suivi de la prestation travaux ;
 - Animation de la concertation via le comité technique restreint et préparation des réunions avec le prestataire;
 - Suivi de la prestation de travaux (réunions de chantiers, animation du comité de pilotage...).
- Le temps passé pour cette mission auprès de la Communauté de Communes des 7
 Vallées Comm est estimé à 40 jours. Le coût journalier est de 334.00 €uros (délibération du Symcéa du 19 décembre 2018).

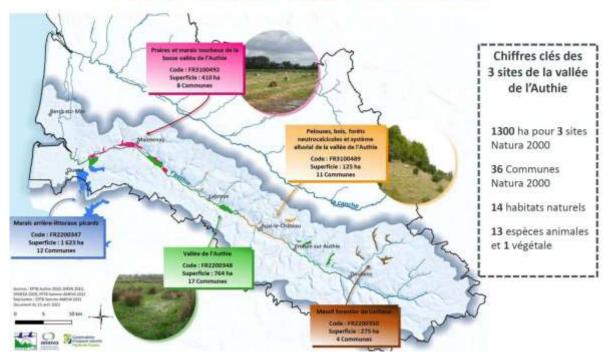


Après en avoir délibéré, le Conseil syndical valide à l'unanimité la convention d'AMO et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la CC des 7 Vallées.

7- Sites Natura 2000 : Positionnement du Symcéa en tant que structure porteuse des sites de la Vallées de l'Authie.

Valérie Chérigié présente les éléments amenant le Symcéa à proposer sa candidature pour être structure porteuse des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie (FR2200348 « Vallée de l'Authie » ; FR3100489 « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la vallée de l'Authie » ; FR3100492 « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie »).

Les sites Natura 2000 de la vallée de l'Authie



En conséquence et sans remarque de la part de l'assemblée, le Président propose de présenter aux membres des comités de pilotage des sites concernés, la candidature de l'EPAGE Canche et Authie lors de la prochaine élection de la structure porteuse réalisée au sein de chaque comité de pilotage. Cette élection étant nominative, il y aura lieu de présenter et de nommer un élu au sein du conseil syndical, pour chaque site.

Les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'animation vont être étudiées rapidement. Des propositions seront présentées lors d'une prochaine assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à informer les instances institutionnelles de la candidature de l'EPAGE Canche et Authie en tant que structure porteuse pour les sites Natura 2000 de la Vallée de l'Authie.



8- Finances et Ressources Humaines

• 8.1 : Renouvellement des lignes de trésorerie

Pour faire suite à la délibération prise le 1^{er} Mars 2021 autorisant le Président à mettre en place des lignes de crédit de trésorerie permettant de remédier au retard de versement des subventions et d'honorer les créances en attentes, Il est proposé aux membres du Conseil syndical de valider la proposition du Crédit Agricole Nord de France et d'autoriser le Président à signer la convention.

Ouvrages concernés	Montant du contrat
Estrée Wamin	146 660,00€
Rebreuve sur Canche	97 468,00€
Tilly Cappelle	240 051,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, valide la proposition du Crédit Agricole Nord de France et autorise le Président à signer la convention.

• 8.2 : Virement de crédits

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre des dépenses d'équipement à l'article 4541111 afin de régler les factures en attente.

Il propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

SENS	Section	Chapitre	Article	Objet	Montants	
Dépenses	Fonctionnement	022	022	Dépenses imprévues	- 3 950,77€	
Recettes	rettes Fonctionnement		023	Virement à la section de d'investissement	+3 950,77€	

SENS	Section	Chapitre	Article	Objet	Montants
Dépenses	Investissement		4541111	Restauration 2019-2020	+3 950,77€
Recettes	Investissement	021		Virement à la section de fonctionnement	+3 950,77€

SENS	Section	Chapitre	Objet	Montants
Recettes	Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	+3 950,77€
Recettes	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	+3 950,77€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, valide cette délibération.



• 8.3 : Ressources humaines

Création de 5 postes de cantonnier de rivières (dans le cadre de la réalisation du plan de gestion de l'Authie)

Considérant la nécessité de créer cinq emplois permanents pour la création d'une équipe cours d'eau sur le territoire de l'Authie.

En conséquence, le Président propose la création de cinq emplois permanent de cantonnier de rivière à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Septembre 2021.

Selon le recrutement et l'éligibilité des personnes aux contrats PEC, la délibération précisera les types de contrats retenus ainsi que le coût des postes (dans la limite du budget 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, valide cette délibération.

Accueil d'un apprenti géomaticien

Au sein du pôle Gestion des risques et SIG, et sous la supervision de la Directrice du Symcéa et du responsable du pôle, le(a) apprenti aura pour missions :

- Participer à la production des cartes pour les différents pôles (Atlas SAGE, supports de communication, ...) ;
- Contribuer à l'administration et à la maintenance courante des bases de données en lien avec les applications métiers mobiles ;
- Assurer une assistance technique auprès des différents utilisateurs ;
- Proposer une stratégie de valorisation des produits du SIG du Symcéa en déployant les outils adéquats (Plateforme ArcGis On Line) ;
- Assurer une veille technique et réglementaire en géomatique.

Il est précisé qu'aucun candidat n'est retenu à cette date et que l'offre est en cours de diffusion. Dans ce contexte, le plan de financement ne peut pas être finalisé. La dépense est prévue au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, valide cette délibération.



Création de 3 emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le président propose à l'assemblée :

- Programmes Hydraulique Douce: La création, à compter du 1^{er} octobre 2021, de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 1^{er} Octobre 2021 au 31 Décembre inclus.
- Programmes Milieux Aquatiques: La création à compter du 12 Juillet 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 12 Juillet 2021 au 31 Août inclus.

	Après en avoir délibére	. le Conseil syndic	ıl. à l'unanimité	. valide cette	délibération.
--	-------------------------	---------------------	-------------------	----------------	---------------

En l'absence de questions diverses, Yves GILLE remercie les participants et clôture la séance.

17